

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 21 mars 2024

Présents : 13

Votants : 14

L'an Deux Mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 08 mars 2024

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

Absents excusés : Mme Françoise DUBOEUF donne pouvoir à Mme Monique RAGEYS

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : M René VALLIER

Quorum : 8

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 15 février 2024

Délibération : Approbation Compte de gestion – Budget communal 2023

Délibération : Approbation Compte administratif 2023 – budget principal M14

Délibération : Affectation des résultats – Budget communal 2023

Délibération : Vote des taux d'imposition

Délibération : Subvention au CCAS

Délibération : Vote du budget primitif 2024

Délibération : Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2024

- Comptes rendus des commissions intercommunales

- Questions diverses.

→ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 15 février 2024 est approuvé **à l'unanimité**.

→ **Délibération**

Délibération : Approbation du compte de gestion – Budget communal exercice 2023

Le compte de gestion est présenté au Conseil Municipal. Il est en parfaite concordance avec le compte administratif. Le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : Approbation du compte administratif 2023 – budget principal M14

Hors de la présence du Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui s'élève à

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	823 596.65	€
Dépenses	656 675.85	€

EXCEDENT	166 920.80	€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	33 606.62	€
Dépenses	134 005.76	€

DEFICIT	-100 399.14	€

Délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2023 – budget communal 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Fonctionnement	
Un excédent de fonctionnement	166 920.80 €
Un excédent antérieur reporté	226 842.85 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	393 763.65 €
Investissement	
Un déficit d'investissement	- 100 399.14 €
Un excédent d'investissement reporté	257 523.74 €
Soit un excédent d'investissement cumulé	157 124.60 €
Un déficit des restes à réaliser	- 4 672.31 €
Soit un excédent de financement	152 452.31 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation au 1068 en investissement : 0 €
Affectation au 002 en fonctionnement : 393 763.65 €

Délibération : Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2023, à savoir :

Taxe foncière (bâti)	25.46 %
Taxe foncière (non bâti)	51,91 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16.15 %

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2024

Taxe foncière (bâti)	25.96 %
Taxe foncière (non bâti)	51.91 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16.65 %

Délibération : Subvention C.C.A.S 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une subvention de la Commune de Pomeys, d'un montant de 5 000,00 € afin d'équilibrer le Budget C.C.A.S. de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- d'accorder une subvention de 5 000,00 € au Budget C.C.A.S., pour l'année 2024
- d'inscrire cette dépense à l'article 657362 du Budget Primitif de l'exercice 2024.

Délibération : Vote du budget primitif 2024 – M57

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Pomeys, après en avoir délibéré, à l'unanimité, votent, le Budget Primitif de l'exercice 2024 qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 044 283.65 €
Recettes	1 044 283.65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	998 172,89 €
Recettes	998 172, 89 €

Délibération : Indemnité forfaitaire allouée pour le gardiennage de l'Eglise – année 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 13 janvier 1984, il a été créé un emploi de préposé au gardiennage de l'Eglise et que, par arrêté en date du 15 janvier 1984, a été désignée pour cet emploi, Madame Marie-Noëlle ROUSSET née COTE.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à la somme de 503.42 € l'indemnité forfaitaire à verser à Madame Marie-Noëlle ROUSSET pour l'année 2024.
- dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 6282 du Budget Primitif de l'exercice 2024.

→ **Compte-rendu commissions communales et intercommunales**

. Commission Voirie :

Mme Rageys informe le Conseil Municipal que lors du dernier conseil d'école, il a été demandé de sécuriser la descente vers l'école.

La CCMDL propose la création d'une « zone de rencontre » (piéton, cycliste, voiture) en surélevant un plateau devant l'école.

Mme Rageys demande l'autorisation de signer des devis après consultation de la commission.

. Syder :

Monsieur le Maire présente la Démarche Performancielle suite à la présentation du Syder du 30/01/2024, qui prévoit le remplacement des lampes de l'éclairage public par des LEDS.

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre l'étude.

Questions diverses :

. Fête de l'agriculture : Monsieur le Maire présente le plan et l'organisation de l'évènement en septembre prochain.

. Don du sang : a eu lieu le 11 mars à la salle St Roch. Retour en mai voire en juillet.

. Octobre rose : Mme Viricel informe le Conseil Municipal que la mairie de St Symphorien sur Coise a sollicité les communes environnantes pour l'évènement ; afin de réunir les associations, les commerçants. Un groupe de travail va se mettre en place.

. Hurongues : Monsieur le Maire informe du projet de transformation du plan d'eau avec des bassins flottants.

La date du prochain Conseil municipal est le 18 avril 2024.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY

Le Secrétaire de séance,
M René VALLIER